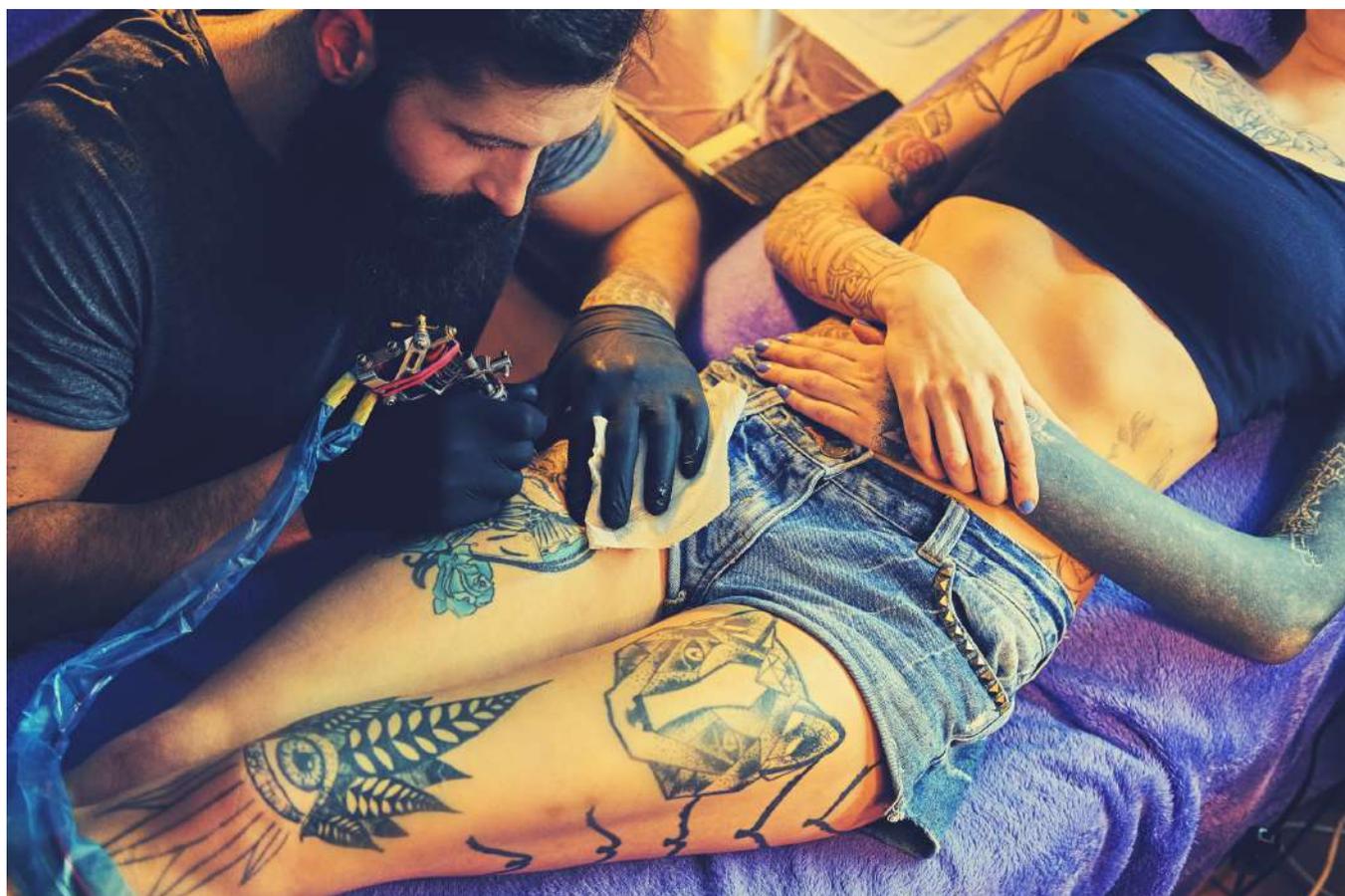


Responsabilité Civile Professionnelle

Fiche produit :

Professions Tatoueur - Perceur - Maquillage permanent



Fiche produit : Professions Tatoueur - Perceur - Maquillage permanent

- Devis en ligne en 2 minutes jusqu'à 500.000 € de garanties
- Prime mini : 432 € TTC pour 100.000 € de garanties
- Franchise Responsabilité Civile Professionnelle : 500 €
- Souscription de la totalité des métiers suivants sur le même contrat
- Possibilité d'ajouter des nouveaux métiers sur demande (sous réserve d'acceptation par l'assureur)
- Si le souscripteur est une personne morale possibilité d'assurer jusqu'à 4 praticiens sur le même contrat.
- Chiffre d'affaires jusqu'à 3.000.000 €
- **Exclu** : Couverture de la Responsabilité Civile Vente de Bijoux, et produits annexes
- **Extension** : Protection Juridique Complète

Activités assurables

ACTIVITÉS	DÉTAILS
Tatoueur	Acte pensé et défini en collaboration entre le professionnel et le futur tatoué consistant à marquer de manière irréversible la peau humaine avec des motifs, décoratifs ou symboliques, par effraction cutanée et insertion de pigments spécifiquement destinés à cette fin. A l'exclusion de TOUT DOMMAGE RESULTANT D'UN TATOUAGE OU D'UN TATOUAGE EPHEMERE PRATIQUE SUR LE VISAGE.
Perceur	Pratique consistant à transpercer la peau ou les muqueuses du corps humain, pour y insérer de façon durable un objet métallique ayant valeur d'ornement ; les zones corporelles et pratiques garanties étant définies en annexe ci-après.
Dermopigmentation non médicale ou maquillage permanent ou semi-permanent	Introduction de pigments dans le derme à l'aide d'appareils électriques conçus à cet effet, et visant à modifier la couleur d'une zone de peau, dans un but purement esthétique.
Tricopigmentation®	Technique brevetée de micropigmentation ou dermopigmentation du cuir chevelu, utilisant des pigments bio-résorbables créant une illusion d'optique et visant à masquer les imperfections causées par la perte de cheveux. Cette technique doit être réalisée par des centres certifiés Tricopigmentation®.
Microblading	Calligraphie des sourcils consistant en l'introduction de pigments bioréabsorbables dans les couches supérieures de l'épiderme à l'aide d'un stylo métallique et de nano aiguilles réunies sur une même ligne formant ainsi une fine lame.
Tatouage éphémère	Les tatouages obtenus : - par l'application d'un spray sur un pochoir, - par l'application d'un tampon sur la peau, ou - par l'application du gel de jagua, ou - par body painting Tatouages éphémères fluorescents
Garanties additionnelles	Vente de bijoux adapté à la pratique du body-piercing. Vente des décalcomanies corporelles. Extension de cils : les cils artificiels posés un à un en extension sur chaque cil préexistant et fixé à l'aide d'une colle médicale. Formation aux métiers de Tatoueur, Perceur, Dermopigmentation non médicale ou maquillage permanent ou semi-permanent.

Couvertures

Responsabilité Civile Professionnelle	Montant des garanties par sinistre et par an	Franchise par sinistre
Faute Professionnelle	Options 100.000 € ou 200.000 € par période d'assurance	500 €
Dont :		
- Propriété intellectuelle	100.000 € par période d'assurance	2.500 €
Responsabilité Civile Exploitation	Montant des garanties par sinistre	Franchise par sinistre
Tous Dommages Confondus	5.000.000 €	Sans
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3.000.000 €	200 €
- Dont : Fonds et valeurs	2.000 €	150 €
- Faute inexcusable de l'employeur	500.000 € par sinistre et par période d'assurance	2.500 € par victime
- Vol commis par les Préposés	50.000 €	200 €
- Dommages aux Biens confiés	50.000 €	200 €
Défense - recours	Montant des garanties par sinistre	Franchise par sinistre / seuil d'intervention
Défense civile et pénale - Recours	25.000 €	250 €
Extensions	Montant des garanties par sinistre	Franchise par sinistre
Vente de bijoux	15.000 €	Sans
Gestion de crise	150.000 €	Sans
Perte d'un homme clé	10.000 €	Sans